

Département
du Doubs

accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190529-59-19-DE

accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019

N° 59/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 22 mai 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 6 juin 2019,

Objet de la délibération :

SCOT : attribution du marché pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de son évaluation environnementale

Nombre de membres)	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	53
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	3
• Dont représenté(e)s	14
• Excusé(e)s :	9
• Non excusé(e)s :	20
- Votants	70

Résultat du vote

- Pour :	70
- Contre :	
- Abstention :	

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 29 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le vingt-neuf mai,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Mme Viprey Chantal à M. Mareschal Claude, M. Bole Léon à M. Maire Pierre, M. Oudet Alain à M. Gallet Serge, M. Bergier Jean-Louis à M. Guinchard Jean-Pierre, M. Edme Philippe à Mme Legain Marie-Christine, M. Lathier Didier à M. Bouquet Philippe, Mme Chanudet Djamilia à M. Chabod Gérard, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Jouvin Christophe à Mme Bournez Estelle, M. Moniotte Jacques à M. Faivre-Pierret Christophe, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Groshenry Maxime à M. Vergey André, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard

Procuration M. Monnet Serge suppléé par M. Juste Hubert, M. Bart Adrien suppléé par Mme Ducouloux Marie, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette

Suppléé(e)s Mmes Muller Valérie, Berger Danièle, Fietier Danièle & Keller Véronique, Ms. Guillaume Frédéric, Dugourd Pascal, Nicolet Jean-Paul, Maire du Poset Thierry & Bollon Michel

Excusé(e)s Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne, Paquiez Patricia, Faillenet Bernadette & Boucon-Gallmard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Bardey Philippe, Lièremont Jean-Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Paul Jacques, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bonnefoi Frédéric

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu l'arrêté préfectoral n°25-2017-/1-10-003 du 10 novembre 2017 fixant le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale,
- Vu la délibération n°138/18 de la Communauté de Communes Loue Lison en date du 17 septembre 2018 autorisant le Président à consulter pour le recrutement d'un bureau d'études en charge de l'élaboration du SCoT et de son évaluation environnementale,
- Vu la délibération n°170/18 de la Communauté de Communes Loue Lison en date du 19 novembre 2018 prescrivant le SCoT, actant les objectifs poursuivis par l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation,

Considérant la procédure d'appel d'offre restreint en application des articles 25 I 1°, 66, 69 et 70 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, visant à retenir un prestataire ou un groupement de prestataire pour l'élaboration du SCoT (lot 1) et son évaluation environnementale (lot 2),

Considérant la publication de cet appel d'offre le 28 février 2019 et sa clôture le 13 mai 2019,

Considérant les expertises attendues dans les domaines suivants pour le lot 1 « Elaboration du SCoT : du diagnostic à l'approbation (rapport de présentation, PADD, DOO) :

- Elaborer le rapport de présentation :
 - ☞ Elaboration du diagnostic socio-économique en déterminant une armature pour le territoire (identification de pôles) et en ayant un focus particulier sur le développement économique et plus spécifiquement sur le commerce et l'artisanat ;
 - ☞ Apport de compléments sur l'état initial de l'environnement ;
 - ☞ Hiérarchisation des enjeux en vue de la rédaction du PADD ;
 - ☞ Définition des indicateurs de suivi.
- Elaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :
 - ☞ Rédaction des orientations du PADD ;
 - ☞ Réalisation de plusieurs scénarii prospectifs de développement du territoire ;
 - ☞ Intégration des éléments de l'évaluation environnementale au fur et à mesure des travaux sur le PADD.
- Rédiger le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) :
 - ☞ Réalisation écrite et graphique des prescriptions et des recommandations du DOO en les déclinant à l'échelle des intercommunalités ou de secteurs géographiques ;
 - ☞ Intégration des éléments de l'évaluation environnementale au fur et à mesure des travaux sur le DOO.
- Accompagner l'arrêt du SCoT :
 - ☞ Réalisation du dossier d'arrêt complet ;
 - ☞ Appui à la réalisation du bilan de la concertation ;
 - ☞ Montage du dossier d'enquête publique ;
 - ☞ Présentation en CDPENAF du projet de SCoT et élaboration des documents nécessaires pour cette élaboration ;
 - ☞ Synthèse et analyse des remarques éventuelles (PPA, commission d'enquête) ;
 - ☞ Assistance pour la réponse à formuler aux conclusions du commissaire enquêteur/commission d'enquête ;
- Accompagner l'approbation du SCoT :
 - ☞ Intégration des modifications du dossier si besoin et dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme ;
 - ☞ Réalisation du dossier d'approbation complet.

Considérant les expertises attendues dans les domaines suivants pour le lot 2 « Evaluation environnementale du SCoT » :

- Évaluer les incidences de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement et sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement en particulier les sites Natura 2000 ;
- Analyser l'impact des grandes orientations qui seront proposées dans le PADD et des prescriptions inscrites dans le DOO ;
- S'assurer de la pertinence des choix effectués en mesurant les impacts et en vérifiant régulièrement la cohérence au regard des caractéristiques des incidences des zones susceptibles d'être touchées.

Considérant la réception de 5 offres pour le lot 1 et de 4 offres pour le lot 2 à l'issue de la consultation.

Considérant que la CAO de la Communauté de Communes Loue Lison, réunie le 22 mai 2019, a établi un classement figurant au rapport d'analyse des offres pour le lot 1 et le lot 2

Après analyse des différentes offres,

Considérant que le candidat mandataire arrivé en tête de ce classement pour le lot 1 est :

URBICAND

71 rue Chabot Charny

21000 DIJON

Considérant que le candidat mandataire arrivé en tête de ce classement pour le lot 2 est :

EVEN CONSEIL (agence Rhône-Alpes)

78 rue de la Villette

69003 LYON

Considérant que les offres de ces deux mandataires répondent aux conditions de recevabilité exposées dans le cahier des charges de la présente consultation pour les lots respectifs,

Considérant le montant de l'offre de base proposée :

- 134 900,00 € HT, soit 161 880,00 € TTC pour le lot 1
- 35 550,00 € HT, soit 42 660,00 € TTC pour le lot 2

Le président propose au conseil communautaire de valider le choix de la CAO.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

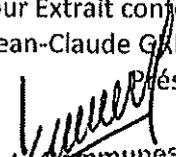
- Valide le choix de la CAO ;
- Confie au cabinet **URBICAND** l'exécution de la mission d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la CCLL (lot 1) ;
- Confie au cabinet **EVEN CONSEIL** l'exécution de la mission d'élaboration de l'évaluation environnementale du Schéma de Cohérence Territoriale (lot 2) ;
- Demande l'inscription du montant de la dépense pour les deux lots au budget de l'année 2019 et des années suivantes ;
- Autorise le Président à notifier les marchés et à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de la mission pour les deux lots.

Fait et délibéré en séance, le 29.05.19

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GENIER

Président


Communauté de Communes
Loue-Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190529-59-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2019